

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2015

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 19

Titulaires présents :	15
Titulaires représentés :	
Suppléants :	2
Procurations :	2

L'an deux mille quinze, mercredi 25 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC du Canton de Cadours :	Mrs DULONG D. et CLUZET A.
CC des Coteaux du Girou :	M. CUJIVES D.
CC du Frontonnais :	Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., NADALIN D., PETIT Pa. et PETIT Ph.
CC de Save et Garonne :	Mme AYGAT Ch., Mrs AUZEMERY B., ESPIE J-C., JANER G. et LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par M. SEILLES Ph. (suppléant)
CC du Frontonnais :	M. VASSAL J-P. par M. AUSSEL Ed. (suppléant)
CC de Save et Garonne :	M. BOISSIERES J. par M. ESPIE J-C. (pouvoir)
CC Val'Aïgo :	Mme NARDUCCI I. par M. SALIERES J-L. (pouvoir)

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs DUTKO H., GRANDJACQUOT D., ROUMAGNAC L. et VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mme MOURIER Ch. et M. PAPILLAULT P.
CC de Save et Garonne :	Mrs MELIET J-J. et MOIGN J-L.
CC Val'Aïgo :	Mrs LAVIGNOLLE V., OGET E. et REBEIX N.

<u>Ordre du jour</u>	<u>Adoption</u>
1. Approbation des procès-verbaux des Comités syndicaux du 24 février 2015	NEANT
2. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations	NEANT
3. Approbation du Compte de Gestion du Trésor 2014	A L'UNANIMITE
4. Approbation du Compte Administratif 2014	A L'UNANIMITE
5. Affectation du Résultat 2014	A L'UNANIMITE
6. Adoption du Budget Primitif 2015	A L'UNANIMITE
7. Renouvellement du contrat du chargé de mission urbanisme	A L'UNANIMITE
8. Questions diverses	NEANT

Après avoir vérifié le quorum, le Président, Philippe PETIT, ouvre la séance à 17 heures 30 en excusant Mmes NARDUCCI et ZUCHETTO, ainsi que Mrs ANJARD, BERSIA, BOISSIERES, CALAS, DUTKO, GENEVE, GRANDJACQUOT, LAVIGNOLLE, MELIET, MOIGN, PAPILLAULT, VASSAL et VINTILLAS.

S'agissant de l'ordre du jour de cette séance, le Président propose à l'Assemblée de voter en sus le renouvellement du contrat du Chargé de mission Urbanisme : aucune opposition ne s'étant manifestée, ce point sera rajouté à l'ordre du jour. En outre, pour des raisons règlementaires, le Compte de Gestion sera voté préalablement au Compte Administratif.

1. Approbation des procès-verbaux des Comités syndicaux du 24 février 2015

Le Président interroge l'Assemblée quant à d'éventuelles remarques concernant les procès-verbaux des réunions précédentes. Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux sont adoptés.

2. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

Le 17 juin 2014, le Comité syndical a donné au Président des délégations de compétences relatives au fonctionnement de la collectivité, ainsi que dans le cadre d'avis à rendre en matière d'urbanisme (Modifications et Révisions allégées).

Depuis le dernier Comité syndical, 2 procédures de modifications ont donné lieu à un avis du Syndicat Mixte. Le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans ce cadre, dont les procédures sont les suivantes :

Date d'envoi du courrier à la commune	COMMUNE	PROCEDURE D'URBANISME
27 mars 2015	ROQUESERIERE	2 ^{ème} Modification du PLU
27 mars 2015	MIREPOIX/TARN	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Modifications du PLU

3. Approbation du Compte de Gestion du Trésor 2014

Délibération n ° 2015/ 2 :

Le Président rappelle que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor Public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion établi par le Receveur est conforme au Compte Administratif du syndicat,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération, accompagnée des résultats budgétaires de l'exercice et d'exécution du Budget, extraits du Compte de Gestion (pages 22 et 23), sera transmise au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

4. Approbation du Compte Administratif 2014

Délibération n ° 2015/ 3 :

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion du Trésor de l'exercice 2014,

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2014 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif annexé à la présente délibération.

Après avoir examiné l'exécution du Budget, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

Synthèse CA 2014 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	29 919.40 €	Dotations et participations	186 425.40 €
Autres charges Gest ^o courante	3 004.54 €	Autres Produits Gest ^o courante	1 786.99 €
Charges de personnel	132 870.45 €	Atténuation de charges	0.00 €
Total Exercice	165 794.39 €	Total Exercice	188 212.39 €
Résultat Exercice 2014 :		22 418.00 €	
Report de l'exercice N -1 :		19 444.66 €	
Résultat à affecter sur le BP 2015 :		41 862.66 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisation incorporelle	0.00 €	Dotations, fonds divers	2 468.28 €
Immobilisation corporelle	4 301.80 €	Subvention d'investissement	0.00 €
		Excédent Fonct Capitalisé	1 171.45 €
		Emprunt	0.00 €
Total Exercice	4 301.80 €	Total Exercice	3 639.73 €
Résultat Exercice 2014 :		- 662.07 €	
Report de l'exercice N -1 :		- 1 171.45 €	
Résultat de clôture de l'Ex 2014 :		- 1 833.52 €	
Restes à réaliser 2014 :		0.00 €	
Résultats cumulés :		40 029.14 €	

Après que Monsieur le Président se soit retiré, conformément à la législation, Monsieur Alain CLUZET, Vice-président désigné par l'Assemblée pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2014 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Principal.

Le Compte Administratif et la présente délibération seront transmis au représentant de l'Etat et notifiés au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

5. Affectation du Résultat 2014

RESULTATS D'EXECUTION 2014

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Dépenses 2014	165 794.39	4 301.80	170 096.19
Recettes 2014	188 212.39	3 639.73	191 852.12
Résultat Ex 2014	22 418.00	- 662.07	21 755.93
Report Résultat 2013	19 444.66	- 1 171.45	
Résultat de clôture Ex 2014	41 862.66	- 1 833.52	40 029.14
	Affectation 001 + 1068		Affectation 002

POUR MÉMOIRE :

RESULTATS D'EXECUTION 2013

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Dépenses 2013	159 641.13	227.24	159 868.37
Recettes 2013	171 813.49	21 055.96	192 869.45
Résultat Ex 2013	12 172.36	20 828.72	33 001.08
Report Résultat 2012	8 443.75	- 22 000.17	
Résultat de clôture Ex 2013	20 616.11	- 1 171.45	19 444.66
	Affectation 001 + 1068		Affectation 002

Après avoir présenté les résultats d'exécution et proposé de les affecter tel que ci-dessus, le Président réaffirme à l'Assemblée sa volonté de provisionner le montant du résultat de clôture afin de constituer le fonds de roulement du syndicat. Il est procédé ensuite au vote relatif à cette affectation.

Délibération n ° 2015/ 4 :

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 41 862.66 €** (Résultat à affecter),

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **AFFECTE** le résultat comme suit, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

- **1 833.52 € : Réserves R1068 en investissement** pour couvrir le besoin de financement
- **40 029.14 € : Report en fonctionnement R002** (Excédent de Fonctionnement)

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Reflet du document budgétaire :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014	
Résultat de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice	22 418.00
Résultat antérieur reporté	19 444.66
Résultat à affecter	41 862.66
Solde d'exécution d'Investissement	
Solde d'exécution cumulé	- 1 833.52
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	1 833.52
Affectation du Résultat	41 862.66
Affectation en réserve R1068	1 833.52
Report en Recette de Fonctionnement (R002)	40 029.14

6. Adoption du Budget Primitif 2015

Le Président propose un budget construit sur la base d'une participation s'élevant à 2€90 par habitant, justifiée principalement par l'anticipation de la révision du SCoT, évaluée à 200 000€. Ce budget prévoit une petite provision pour autofinancer la partie étude de la future révision (qui sera mineure a priori). Il est précisé qu'à ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'accompagnement dont le Syndicat Mixte pourra bénéficier (Conseil Départemental, Etat, ...).

Le Président explique que c'est l'évaluation du SCoT, règlementairement imposée à 6 ans après son approbation, qui permettra de déterminer l'objet de la révision, outre l'intégration obligatoire des communes de Gauré, Lavalette et Saint Marcel Paulel de la C3G. En effet, l'évaluation permettra de mettre en exergue les données ayant évolué différemment de ce qui était envisagé.

Le Président réaffirme sa volonté de mettre rapidement à disposition des communes un outil de suivi.

Il propose de prendre un stagiaire en informatique pour travailler sur la base de données statistique, ainsi que sur l'outil de suivi de la consommation de l'espace de l'ATD (outil par carroyage de 2500 m2), dans le but de restituer ces données par bassin de vie. Après avoir chiffré le T0 (au 1^{er}/01/2010), il conviendra de collecter l'ensemble des données disponibles (population, logements, emploi, etc.), afin de constituer une première évaluation (qui servira de base).

L'extension d'Eurocentre sur Saint Sauveur est prise pour exemple : si le PPRI contraint l'extension, comment les 55 entreprises envisagées pourront-elles être accueillies afin d'atteindre les objectifs en termes d'emplois (800 supplémentaires) ?

Il est précisé que la première évaluation interviendra avant même que les conséquences du SCoT se fassent totalement ressentir. Le constat que l'on peut d'ores et déjà faire aujourd'hui est que le respect des densités prescrites entraîne un besoin en foncier inférieur aux vignettes.

L'évaluation pourra se faire sous forme d'un suivi annuel pour informer les communes des évolutions régulièrement.

Le Président rappelle que l'appui technique de l'ATD pour l'élaboration du SCoT a été évalué à 530 000€.

Son objectif aujourd'hui est de créer un outil dont le Syndicat Mixte de SCoT soit propriétaire.

Il rappelle que le SIG se met en place progressivement, que l'on dispose des outils et qu'il suffit de les alimenter. Les bases de données cartographiques ont été remontées, mais des difficultés subsistent encore avec les données du SCoT approuvé.

Enfin, notamment en réponse à M. SEILHES sur l'importante hausse de la participation, le Président évoque, simultanément à la présentation faite, les différents points suivants :

- En Fonctionnement :
 - sa volonté de garder un fonds de roulement à hauteur de 40 000€
 - le prolongement de la mission du chargé de mission sur les fiches-outils
 - des nouveaux frais de loyer
 - la nécessité de sécuriser notre réseau informatique (un audit a été commandité)
- En Investissement
 - la Modification du SCoT (appel d'offre ou assistance de l'ATD)
 - les frais d'installation de bureau et informatiques

Un rappel des orientations budgétaires est exposé :

La proposition de budget est construite autour des **2 axes** suivants :

- **Maintenir l'épargne disponible** pour disposer d'un fonds de roulement,
- **Commencer à provisionner dans le cadre de la future Révision** (coût estimé à 200 000 € environ, pour une durée d'étude de 4 ans).

Les projets principaux :

- **La finalisation de l'outil de suivi et la pré-évaluation (engagement pris dans le DOO de faire un point d'étape en 2015) :**
 - Recruter 2 stagiaires : 1 en informatique et 1 en aménagement du territoire,
 - Former les techniciens du SCoT à QGIS (logiciel SIG gratuit),
 - Acquérir un ordinateur puissant + un écran adapté à la lecture de plans + firewall.
- **La poursuite du travail sur les fiches-outils et l'appui à apporter à la responsable Urbanisme :**
 - Renouveler le contrat du chargé de mission + acquérir un bureau,
 - Mettre en forme et éditer les fiches-outils.
- **La Modification du SCoT (volet commercial) pour revenir sur des vignettes plutôt que sur une délimitation parcellaire des ZACo :**

La réglementation a évolué depuis l'approbation du SCoT et permet désormais de revenir à une simple localisation des lieux d'accueil des grandes surfaces commerciales. Ceci faciliterait la retranscription dans les PLU.

De nouvelles charges à caractère général et de gestion courante :

- Le loyer,
- L'indemnisation des élus,
- L'entrée au capital de l'ARPE,
- La mise en place d'une plateforme collaborative.

Anticipation du financement de la Révision du SCoT avec un début de provisionnement (10 000 €)

2 raisons motivent un tel projet :

- L'évaluation obligatoire du SCoT en 2018, qui permettra de définir l'objet d'une éventuelle Révision,
- L'intégration des communes de Gauré, Lavalette et Saint-Marcel Paulel dans le SCoT approuvé.

L'ensemble de ces propositions conduisent à une augmentation de la participation de 0,80 € soit : 2,90 € par habitant (population totale légale 2012) :

CC Canton de Cadours		
Pop°totale	2.90€/hbt	
5 473	15 871.70 €	6.06%

CC Coteaux du Girou		
Pop°totale	2.90€/hbt	
20 851	60 467.90 €	23.08%

CC Frontonnais		
Pop°totale	2.90€/hbt	
24 485	71 006.50 €	27.10%

CC Val'Aïgo		
Pop°totale	2.90€/hbt	
13 528	39 231.20 €	14.97%

CC Save et Garonne		
Pop°totale	2.90€/hbt	
26 015	75 443.50 €	28.79%

TOTAUX	90 352	262 020.80 €	100.00%
---------------	---------------	---------------------	----------------

Le Budget proposé est ainsi constitué :

BP 2015 – Section de Fonctionnement

	2014		2015		
	2.10 €		PROPOSITION BP	VARIATIONS	
<i>Participation en € par habitant</i>			2.90 €	38.10%	
 FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	%Var BP	%Var CA
011 Charges à caractère général	37 750.00	29 919.40	56 700.00	50%	90%
012 Charges de personnel	141 570.06	132 870.45	157 475.00	11%	19%
65 Autres charges de gestion courante	9 500.00	3 004.54	22 000.00	NS	NS
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de Fonctionnement courant	9 400.00	-	50 000.00	NS	NS
68 Dotations aux amortissements et provisions	9 400.00	-	50 000.00	NS	NS
023 Virement à la section d'Investissement	9 400.00	-	18 000.00	91%	NS
TOTAL D	207 620.06	165 794.39	304 175.00	47%	83%
 FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	%Var BP	%Var CA
74 Dotations et participations	186 425.40	186 425.40	262 020.80	41%	41%
75 Autres produits de gestion courante	1 750.00	1 786.99	2 125.06	21%	19%
013 Atténuation de charges	-	-	-	NS	NS
002 Report excédent de Fonctionnement	19 444.66	-	40 029.14	NS	NS
TOTAL R	207 620.06	188 212.39	304 175.00	47%	62%

BP 2015 – Section d'Investissement

	2014		2015		
	2.10 €		PROPOSITION BP	VARIATIONS	
<i>Participation en € par habitant</i>			2.90 €	38.10%	
 INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	% Var BP	%Var CA
20 Immobilisation incorporelle	4 500.00	-	15 000.00	NS	NS
21 Immobilisation corporelle	7 760.00	4 301.80	3 000.00	-61%	-30%
001 Solde d'exécution	1 171.45	-	1 833.52	57%	NS
TOTAL D	13 431.45	4 301.80	19 833.52	48%	NS
 INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	%Var BP	%Var CA
10 Dotations, fonds divers	3 631.45	3 639.73	1 833.52	-50%	-50%
13 Subvention d'investissement	400.00	-	-	-100%	NS
16 Emprunt	-	-	-	NS	NS
021 Virement de la section de Fonctionnement	9 400.00	-	18 000.00	91%	NS
TOTAL R	13 431.45	3 639.73	19 833.52	48%	NS

Une synthèse de ce budget prévisionnel est exposée :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
CA 2014	RÉSULTATS	DE L'EXERCICE	22 418.00	RÉSULTATS	DE L'EXERCICE	- 662.07
		REPORT	19 444.66		REPORT	-1 171.45
		DE CLOTURE	41 862.66		DE CLOTURE	-1 833.52
BP 2015 2.90€/hbt	DÉPENSES	CHAP 011	56 700.00	DÉPENSES	CHAP 20	15 000.00
		CHAP 012	157 475.00		CHAP 21	3 000.00
		CHAP 65	22 000.00		001 Solde d'Exécution	1 833.52
		CHAP 68	50 000.00			19 833.52
		023 VIR A L'INV	18 000.00			
		304 175.00				
	RECETTES	CHAP 74	262 020.80	RECETTES	1068 Excédent de FT Ksé	1 833.52
		CHAP 75	2 125.06		021 VIR DU FONCT	18 000.00
		002 Report Excédent	40 029.14			19 833.52
			304 175.00			

Une fois ces éléments présentés, et aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président propose de procéder au vote du budget.

Délibération n° 2015/ 5 :

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée, par nature et par fonction, le projet de budget pour l'exercice 2015 conduisant à une augmentation de la participation des Communautés de communes de 0,80 € par habitant, portant ainsi la **participation à 2,90 € par habitant**, dont voici le détail présenté comme suit :

Détail de la participation 2015 au SCoT du Nord Toulousain par Communautés de communes :

	Population Totale 2012*	Participation 2.90 € / Habitant
CC du Canton de Cadours	4 473	15 871.70 €
CC des Coteaux du Girou	20 851	60 467.90 €
CC du Frontonnais	24 485	71 006.50 €
CC Save et Garonne	26 015	75 443.50 €
CC Val' Aïgo	13 528	39 231.20 €
TOTAUX	90 352	262 020.80 €

* Population légale 2015

Le Budget présenté est équilibré en **section de fonctionnement** à hauteur de **304 175 €** et en **section d'investissement** à hauteur de **19 833.52 €**.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **ADOPTÉ** par nature et par fonction le budget 2015.

Le Budget Primitif et la présente délibération seront transmis au représentant de l'Etat et notifiés au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

7. Renouvellement du contrat du chargé de mission urbanisme

Le Président rappelle qu'un chargé de mission Urbanisme a été recruté le 8 décembre 2014 pour une durée de 4 mois (jusqu'au 10 avril 2015), sur la base d'un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/84, sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité.

Afin de poursuivre l'élaboration des fiches-outils, mais aussi de seconder la responsable Urbanisme dans son travail d'analyse de la compatibilité des PLU avec le SCoT, il est proposé à l'Assemblée de renouveler ce contrat

dans les mêmes conditions que précédemment, jusqu'au 7 décembre 2015 (la durée maximale d'un tel contrat étant de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs).

Délibération n ° 2015/ 6 :

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

Considérant que la réalisation de fiches-outils amorcée par le chargé de mission Urbanisme présente un intérêt pédagogique pour les élus du territoire, notamment dans leur compréhension des prescriptions du DOO,

Considérant que ce travail n'a pu être mené à son terme compte tenu de l'ampleur de la mission,

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de renouveler le contrat du chargé de mission Urbanisme recruté à cet effet,

Considérant qu'un tel recrutement ne doit pas excéder douze mois pendant une même période de dix-huit mois,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **DE RENOUELER** le contrat du chargé de mission Urbanisme pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

- pour une période de 8 mois allant du 11 avril 2014 au 7 décembre 2015 inclus, la durée totale n'excédant pas 12 mois,
- dans les mêmes conditions que précédemment :
 - au grade de : Technicien Principal de 1^{ère} classe
 - à temps non complet : durée hebdomadaire de service de 17 heures 30

Article 2 : **DE RÉMUNÉRER** l'agent en référence à l'indice brut 404 du grade de recrutement.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les contrats nécessaires ou tout avenant s'y afférent.

Article 4 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et à Monsieur le Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

8. Questions diverses

Le Président montre aux élus l'outil de suivi qu'il a élaboré sur la consommation d'espace (1 Pixel = 2500 m2).

Cet outil, d'utilisation à ce jour informelle (outil d'analyse), a pour but de mettre à disposition des communes des données qui seront de plus en plus nombreuses (une page web sera créée à cette fin).

Il s'agit d'un serveur de type apache avec un langage PHP, avec une base Open source My SQL (bloqué à 4 Giga Octets).

Aucune autre question n'ayant été soulevée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.